

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Immoove Eppler

TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

PRIX DU BIEN	HONORAIRES TTC
Ancien	
Parking ou Box simple	2 000€
jusqu'à 170 000€	10 000€
170 001€ à 600 000€	6%
600 001€ à 1 050 000€	5%
au dessus de 1 050 001€	4,50%
Immeuble	
Immeuble	7% du prix net vendeur
Neuf	
Neuf	de 5 à 8%

LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

HONORAIRES (TTC) À LA CHARGE DU LOCATAIRE (usage d'habitation)

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	12€ / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€ / m ²

HONORAIRES (TTC) À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE (usage d'habitation)

Honoraires de visite, de constitution du dossier et	12€ / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€ / m ²
Honoraires d'entremise et négociation	23% du loyer mensuel

HONORAIRES (HT) À PARTAGER ENTRE LE LOCATAIRE ET LE BAILLEUR (usage commercial ou professionnel)

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail (usage commercial et professionnel)	25 % du loyer annuel HT à partager entre le preneur et le bailleur
Honoraire renouvellement de bail (usage commercial et professionnel)	3000 € HT à partager entre locataire et propriétaire

GESTION LOCATIVE

Gestion courante	7,5% TTC du montant du loyer
Assurance loyers impayés	2,9 % TTC du quittancement

RÉDACTION DE BAIL

500 € TTC

ÉTAT DES LIEUX

Appartements	3€ / m ² avec un minimum de 150 € TTC + 68€ TTC pour les meublés
Maisons	sur devis
Locaux commerciaux	sur devis

ESTIMATION

En fonction du bien
